

Installation de bureaux de police de proximité dans les quartiers - Participation financière de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 2 octobre 2000, a décidé d'apporter le concours de la Ville à la mise en place de la police de proximité à Besançon.

Cette décision s'est traduite par la prise en charge par la Ville du coût de l'aménagement des bureaux de police de proximité qui s'installent dans les quartiers de Palente, Saint-Ferjeux et Montrapon, pour un montant total de 611,5 KF.

Le déploiement de la police de proximité se poursuivra début 2001 par l'ouverture d'un bureau de police à Clairs-Soleils. Il est proposé au Conseil Municipal de décider de prendre en charge les coûts d'aménagement de ce nouveau bureau, dans les mêmes conditions que les précédents.

En outre, l'installation du bureau de police de Montrapon dans un local de la SAFC rue Dalloz nécessite un complément de subvention, du fait de travaux qui sont apparus indispensables postérieurement au devis initial.

Ces deux dépenses, pour un montant de 327,5 KF, seront prises en charge par la Ville dans le cadre du BP 2001.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement des participations nécessaires à la réalisation des travaux aux bailleurs sociaux propriétaires des locaux concernés, soit :

* 35 KF (5 335,72 €) à la SAFC - chapitre 92.022.6572.47040

* 292,5 KF (44 591,34 €) à l'Office Municipal d'HLM - chapitre 92.022.65717.47040.

«M. LE MAIRE : Il y a actuellement trois bureaux de police prévus, est-ce qu'il y en aura d'autres, il me semble que oui, Maurice, toi qui te tiens au courant de ce que fait la police ?

M. THIRIET : Au total, ce sont 5 points de police qui seront mis sur la ville en dehors de la Gare d'Eau, l'un Place Risler à Saint-Ferjeux, l'autre à Montrapon près de l'avenue de l'Observatoire. Bien entendu les choses sont déjà engagées à Palente, près de la Place des Tilleuls, à Clairs-Soleils et effectivement à Planoise. Ce qui est important aussi c'est de voir la politique je dirais de communication à la fois du côté de la Préfecture et du Directeur Départemental de la Sécurité Publique qui est une politique active, c'est-à-dire qu'on expliquera à l'ensemble des habitants ce qu'est la police de proximité, ce qu'on peut en attendre, ce qu'on peut aussi, dès le départ, ne pas en attendre, parce qu'effectivement ce n'est pas le miracle qui arrive dans les quartiers.

M. LE MAIRE : Bien sûr que non. Les miracles, il y a longtemps que ça n'existe plus !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Politique de la Ville et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.